



En direct de Châteauroux-les-Alpes

LE BULLETIN D'INFORMATION DE LA COMMUNE DE CHÂTEAUX-LES-ALPES

Tél. 04 92 43 22 04 • Fax 04 92 43 55 95 • Courriel : mairie.05380@wanadoo.fr

Horaires mairie : Lundi 9h-12h30 • Mardi 9h-12h30 et 14h-17h • Mercredi 9h-12h30
Jeudi 9h-12h30 • Vendredi 9h-12h30



Trimestriel N°30 - Octobre 2015

UNE RENTRÉE SCOLAIRE MARQUÉE PAR LA NOUVEAUTÉ



Les années se suivent mais ne se ressemblent pas pour notre école !

Transport en commun

Après 2014 et l'arrivée des temps d'activités périscolaires (TAP), c'est la mise en place d'un service de transport scolaire par le Conseil départemental qui marque cette rentrée. De St-Étienne à la Reste, les enfants peuvent bénéficier de ce service, sur inscription et sous réserve d'une fréquentation minimale de 8 enfants quotidiennement, sans quoi le Conseil départemental supprimera la ligne. La Commune, dans un souci de sécurité, met à disposition quotidiennement un agent qui accueille les enfants à chaque point de ramassage. Les inscriptions se font uniquement auprès du service Transport du Conseil départemental. À ce jour, 23 enfants bénéficient de ce service tous les matins et soirs et les mercredis midis.

Nouveaux horaires

Cette rentrée apporte une nouvelle organisation des TAP. Afin de pouvoir proposer

des ateliers plus riches et plus adaptés aux enfants, les TAP auront lieu les mardis et vendredis de 15h à 16h30. Dans ce cadre, afin d'étoffer l'offre proposée par le SIVU, la Commune a décidé de financer un atelier « gym », animé par Corine Goujon, bien connue sur notre école et de mettre à disposition du SIVU Charlotte Corbet et Nadine Argence. Comme l'an passé, l'inscription aux TAP est obligatoire. Malgré leur gratuité, cette inscription est impérative pour l'organisation de ces ateliers (fascicule SIVU ci-joint).

A noter que cette nouvelle organisation des TAP permet aussi aux parents de pouvoir rencontrer les enseignants les lundis et jeudis à 16h30.

Attention sécurité

Nous vous rappelons aussi qu'il est strictement interdit de circuler aux heures d'entrée et de sortie du groupe scolaire sur le chemin des Taxils (arrêté du 27/03/2015).

105 enfants sont accueillis cette année, 38 élèves de maternelles répartis dans les classes de Muriel Ripert (20 PS-MS) et de Marie-Hélène Davello (18 MS-GS), 67 élèves en élémentaire répartis dans les classes de Julien Sauvêtre directeur de l'école (23 CP-CE1), d'Emmanuelle Coulet (22 CE1-CE2), de Pascal Coquelet (22 CM1-CM2). Xavier Osouf assurera la décharge du directeur le vendredi.

Nous leur souhaitons une bonne année scolaire. ■

ÉVOLUTIONS DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Le SyEP Embrunais-Savinois a en charge l'investissement en matière d'Eclairage Public sur le territoire de l'Embrunais et du Savinois (les 15 communes des 2 communautés de communes). Il a le projet très ambitieux (près de 1 million d'euros) de réaliser sur l'ensemble de son territoire la mise aux normes de l'éclairage public tel que prévu par les textes issus du Grenelle 2 de l'environnement à savoir le remplacement :

- des « boules » par des luminaires fonctionnels,
- des lampes à mercure par du SHP (Sodium Haute Pression),
- des coffrets de commande défectueux.

Ce syndicat envisage également l'installation de réducteurs/variateurs de puissance et la mise en place de ballast électronique. Il est également prévu, à la demande des

Communes, l'extinction totale ou partielle en pleine nuit. À terme, ces travaux permettront de réaliser de 30 à 50 % d'économie de consommation.

L'audit réalisé par le SyEP identifie 19 coffrets dont 6 non conformes. 4 sont à remplacer. Pour les protections, l'audit a révélé : 1 départ non protégé qui représente 4% des points lumineux, 20 départs mal calibrés soit 77% des points lumineux et 6 protections mal adaptées.

Bureau Veritas réalise une étude qui sera présentée aux Communes pour leur permettre de définir les priorités tant en terme de respect du Grenelle 2 sur le remplacement des lampes que sur les interventions obligatoires en terme de sécurité. Pour Châteauroux, le coût de la modernisation s'élèvera à 30 000 € dont 7 500 € à charge de la Commune. ■

LE MOT DU MAIRE

Notre commune, au travers notamment de ses élus et de ses services municipaux, est engagée au quotidien pour vous proposer des services et prestations de la meilleure qualité possible.

Cet objectif est de plus en plus contraint, en particulier par un foisonnement de normes et réglementations toujours plus exigeantes, ainsi que par la réduction des moyens financiers dont nous disposons (forte baisse des dotations de l'Etat).

Au-delà, nous avons rencontré récemment des difficultés importantes dues à des manquements au civisme, ce qui est pour moi encore plus difficile à accepter.

D'abord, nous avons manqué d'eau potable à plusieurs reprises, alors que notre village dispose de ressources importantes. Les nombreux abus constatés (arrosage de jardins et gazons, remplissage de piscines, nettoyages de voitures, etc...) m'ont conduit à prendre un arrêté de restriction de consommation, qui a été levé fin septembre.

Un second exemple concerne notre « décharge » communale, qui représentait un service réel pour la population. Elle a dû être fermée suite à un arrêté préfectoral en raison notamment de la répétition de dépôts sauvages et non conformes.

C'est pourquoi, en plus de vous souhaiter un très bon automne, je veux vous rappeler l'importance d'être particulièrement respectueux des règles communes : si elles s'appliquent à tous, elles profitent aussi à tous !

Jean-Marie BARRAL

Retrouvez l'actualité et les animations de Châteauroux-les-Alpes sur le site de la commune à l'adresse :
www.chateauroux-les-alpes.com

3 JUILLET 2015

■ RECRUTEMENT D'UN CAE-CUI

Un agent a été recruté dans le cadre d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi pour assurer les fonctions d'agent d'entretien et d'exécution (services techniques) pour une durée d'un an suite au départ d'un agent en fin de contrat.

■ TARIFS 2015 - BRANCHEMENT DE L'EAU

Les tarifs 2014 en matière de raccordement au réseau d'eau potable sont reconduits à l'identique pour 2015.

■ CONVENTION AVEC LE CDG 05

Notre Commune s'est engagée dans une démarche de prévention en février 2015 et demande au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Hautes-Alpes, d'accepter la mission d'assurer la fonction d'inspection en hygiène et sécurité.

■ DEMANDE DE SUBVENTION DOCUMENT UNIQUE

Une convention entre la Mairie et le centre de gestion va être signée pour la rédaction du document unique. Les résultats concernant l'évaluation des risques auxquels les agents sont exposés devront être mentionnés sur ce document.

■ TARIFS CANTINE 2015-2016

La Commune décide de maintenir les tarifs de la cantine de l'année 2014-2015 pour la rentrée scolaire 2015-2016. L'hôpital n'ayant pas communiqué ses nouveaux tarifs, elle prendra en charge l'augmentation.

■ TARIFS GARDERIE MÉRIDIENNE 2015-2016

La facturation sera basée par période (avant et après le repas). Les frais de garderie méridienne pour les enfants qui prennent le repas à la cantine seront entièrement pris en charge par la Commune.

■ PÔLE ENFANCE JEUNESSE

Un projet éducatif territorial (PEDT) doit être mis en place. Il est coordonné par le SIVU Les Loulou's et regroupe cinq communes : Baratier, Châteauroux-les-Alpes, Crots, St André-d'Embrun et St-Sauveur. Son objectif est de coordonner les interventions concernant l'enfance, de fédérer les écoles et les différents acteurs qui interviennent auprès des élèves. Un règlement encadré par Jeunesse et Sport et l'Éducation

nationale sera commun à tous les services pour les moments scolaires et périscolaires. Chaque commune validera le PEDT avec les parents d'élèves.

■ CAPTAGE DU GOUTAIL

Les travaux de protection des captages d'eau potable de la source du Goutail ne sont pas réalisés compte tenu du blocage foncier. La prise en compte d'éléments nouveaux conduit le conseil municipal à accorder un délai supplémentaire au propriétaire concerné afin de trouver un accord à l'amiable.

■ ACHAT MAISON GIEULLES

Le maire a sollicité une autorisation pour la signature du prêt de 75 000 € sur une durée de 10 ans octroyé par la Caisse d'Épargne pour le financement de l'achat de la maison.

■ PLAN DE FINANCEMENT

Un dossier de demande de subvention sera déposé auprès du Conseil régional PACA concernant l'acquisition de la maison Gieulles en vue de la création d'un commerce de proximité et l'installation de professions libérales (médecins, kinésithérapeutes). La subvention de la Région s'élève à 40 % du montant HT de l'achat. Le Conseil départemental n'apporterait pas d'aide financière pour l'acquisition mais soutiendrait la rénovation. ■

■ ACCUEILLIR LES MIGRANTS

Suite à l'afflux de réfugiés fuyant la guerre, à l'effort national d'accueil lancé par l'État et à l'élan de solidarité de la part de citoyens estimant devoir épauler ces familles qui ont tout quitté, la municipalité propose de faire le lien entre : châteauroussins volontaires pour accueillir des migrants, la préfecture et les associations caritatives. Actuellement, aucun logement communal n'est disponible.

Si vous êtes volontaires pour cet accueil ou pour toute autre aide, vous pouvez laisser vos coordonnées en mairie ainsi que vos possibilités d'action.

D'autre part, un collectif s'est créé à Embrun avec des associations comme « Peuples Solidaire 05 » et « Amnesty International Embrun ».

Le compte-rendu complet du conseil municipal est disponible en mairie ou sur le site internet : www.chateauroux-les-alpes.com

ÉLECTIONS RÉGIONALES 2015 : 1^{ER} TOUR LE 6 DÉCEMBRE 2^{ÈME} TOUR (SI NÉCESSAIRE) : LE 13 DÉCEMBRE

Au mois de décembre, les électeurs de la Région PACA seront appelés à renouveler les 123 membres qui composeront le Conseil régional jusqu'en décembre 2021.

Il s'agit d'une élection à scrutin de liste qui associe à une répartition proportionnelle des sièges, une prime majoritaire. Concrètement, la liste qui arrive en tête remporte d'office un quart des sièges (25%). Les trois quarts des sièges restant (75%) sont répartis entre l'ensemble des listes ayant recueillis au moins 5 % des exprimés, proportionnellement au nombre de suffrages obtenus. Il s'agit de choisir entre des listes au niveau régional, mais celles-ci sont organisées en sections dé-

partementales. Cela permet notamment de favoriser une bonne représentation des différents départements au sein de l'hémicycle régional, mais également aux électeurs d'identifier les candidats « locaux ».

La liste départementale sera composée de 4 candidats titulaires et de 2 suppléants.

RAPPEL : Voter est un droit mais également un devoir civique que nous vous invitons à accomplir.

Par ailleurs, la loi impose dorénavant de se présenter au bureau de vote muni d'une pièce d'identité. Par conséquent, aucun électeur ne peut prendre part au vote sans présentation d'une pièce d'identité. ■

MODIFICATION INSTRUCTION DES DEMANDES D'AUTORISATION D'URBANISME

Suite au désengagement de l'État de certaines missions pour les Communes appartenant à une Communauté de communes de plus de 10 000 habitants, c'est depuis le 1^{er} juillet la Communauté de communes de l'Embrunais qui instruit les demandes d'autorisation d'urbanisme, pour le compte de la Commune.

Cette réforme concerne les demandes de permis de construire, déclarations préalables, certificats d'urbanisme. Par ailleurs, les visites de recollement et conformité sont également effectuées par la Communauté de communes.

Bien évidemment, cela ne modifie que peu vos démarches, puisque c'est toujours en mairie que sont réceptionnées et enregistrées ces demandes, et le maire reste l'autorité qui délivre ces autorisations.

Toutefois, on ne peut que regretter que cette nouvelle organisation représente un coût important pour notre Communauté de communes et donc pour notre Commune. En effet, cette mission qui était auparavant assurée gratuitement par la Direction Départementale des Territoires, a nécessité le recrutement et la mise à disposition de plusieurs personnes. ■

RÉFECTION DES CABANES PASTORALES

© Claude Blanchet



L'alpage est une composante essentielle de l'agriculture de montagne, et Châteauroux-les-Alpes, de par le nombre important de ses exploitations agricoles, possède un vaste territoire pastoral situé en grande partie dans le Parc national des Écrins. La Commune se trouve ainsi face à des responsabilités dans le domaine de l'entretien des cabanes pastorales situées sur son territoire.

En effet, les alpages offrent aux petites exploitations une ressource en herbe qui permet de nourrir les troupeaux pendant 4 mois. Cette ressource ne pourrait pas être compensée sur ces exploitations par d'autres surfaces, les terrains utilisés pour les stocks fourragers permettant à peine de fournir suffisamment de fourrage pour les 6 mois d'hiver.

La garde des troupeaux est une activité qui a évolué ces dernières années avec l'augmentation de la prédation. Les cabanes d'alpage font partie des dispositifs qui permettent de faciliter la surveillance des troupeaux dans et à proximité de l'alpage. Cette dernière est un gage de qualité de la production et le seul moyen d'envisager une gestion de l'espace par les troupeaux. Les cabanes existantes sont aussi une composante du patrimoine architectural et culturel du Parc national des Écrins. Leur amélioration, le remplacement ou la construction de nouvelles cabanes s'imposent pour la préservation du caractère particulier de nos montagnes et par dessus tout, comme une nécessité devant le besoin urgent de loger décemment les bergers pendant les périodes d'estive. Les cabanes existantes ont été vraisemblablement construites ou restaurées vers les années 60 ; elles ont une surface de 12 m² et ne sont plus adaptées aux besoins actuels

de vie des bergers. La Commune souhaite les améliorer ou créer des extensions selon les cas.

Une campagne de visites des cabanes a été menée cet été par les organismes concernés afin de définir le programme de travaux dont certains ont d'ailleurs déjà été lancés depuis deux ans.

En effet, suite aux dégâts causés par l'avalanche qui a détruit en 2013 l'extension de la cabane du Couleau, c'est cette cabane qui a été prioritairement restaurée afin de permettre au berger de travailler au plus tôt. D'autres travaux permettant une moins grande vulnérabilité aux avalanches ont été étudiés et la mise en œuvre devrait débiter cet automne.

Selon le programme financier voté, les autres cabanes à restaurer et à mettre aux normes sont : cabane de Pré Charnier, Méan, Fouran, Rabioux (dite Grand' Cabane) et Soleil-Bœuf. Le besoin de construire une cabane (mobile ou non) est avéré dans l'alpage du vallon de La Ribière (Grand' Cabane) qui n'en possède pas et se trouve très éloigné de la cabane principale. Ce quartier est difficile à garder dans un contexte d'augmentation des prédateurs dans les alpages proches.

À cet égard, il a paru légitime à la Commune d'interroger le Ministère de l'écologie dans

le cadre de la défense contre le loup afin de solliciter la prise en charge de cette opération par ce Ministère.

Suivant le calendrier établi, l'ouverture des plis des bureaux d'études candidats a été effectuée par la commission municipale qui a attribué le marché à l'entreprise ATM d'Embrun.

C'est donc ce bureau d'études qui prépare la suite du projet, et notamment le cahier des charges pour l'appel d'offres aux entreprises. Les demandes de financement sont en cours et les travaux devraient s'étendre sur plusieurs années. ■

REPAS DES AÎNÉS

Les fêtes de fin d'année approchent, vous êtes conviés au repas des aînés, **le dimanche 13 décembre à 12h.**

Les inscriptions se feront comme à l'accoutumé auprès du secrétariat de mairie. ■

RAPPEL ET NOUVEAUTÉ MÉDIATHÈQUE

Vous souhaitez emprunter des livres à la médiathèque, vous rencontrez des difficultés pour vous déplacer, vous pouvez vous procurer des livres à gros caractères, en vous inscrivant au portage des livres à domicile auprès de la bibliothécaire ou téléphoner au 04.92.43.72.63 (Carte d'adhésion : 9 € par an).

Le journal *Le Dauphiné* est à disposition en médiathèque gratuitement aux heures d'ouvertures (lecture sur place). ■

CONTACTS

Ce trimestre, un annuaire est joint au journal municipal. Il regroupe les entreprises, les loisirs, les services (...) qui se trouvent sur notre commune. Nous avons eu peu de retour l'an passé, suite à notre appel à toutes les structures pour se faire connaître. Il a donc fallu établir, grâce à de nombreuses recherches et appels,

la liste ci-jointe, mais n'hésitez pas à communiquer en mairie vos coordonnées si vous n'y figurez pas.

Il a fallu faire des choix, nous avons donc opté pour mentionner seulement les structures dont le siège social se trouve à Châteauroux. ■



PLUS DE 40 ANS AU SERVICE DES ÉCRINS

C'est un des piliers du Parc national des Écrins qui vient de prendre sa retraite mais aussi une des chevilles ouvrières du secteur de l'Embrunais. Christian Couloumy vient de laisser la place à Jean-François Lombard.

Entré au Parc national des Écrins dès sa création en 1974, Christian a commencé par être garde-mondeur du Parc à Réallon, avant d'arriver à Châteauroux en 1976, une époque où le PNE siégeait dans l'ancienne école du hameau de St-Marcellin. Il s'était aussi beaucoup investi dans la Commune puisqu'il y a représenté les parents d'élèves. Il est ensuite parti à Bourg d'Oisans, puis à Vallouise, avant de revenir à Châteauroux en 1986 en tant que chef du secteur de l'Embrunais. Passionné de montagne depuis l'adolescence, époque

où il vivait à Paris, il s'est ensuite découvert une fascination pour la nature, les oiseaux et tout spécialement l'aigle royal. Il est d'ailleurs devenu l'un des meilleurs connaisseurs et restera coordinateur de programmes de suivis nationaux et internationaux sur les rapaces.

Vous avez pu l'entendre régulièrement sur France Inter où il participe depuis plus de 20 ans à l'émission « CO₂ mon amour », entre autres. Et vous continuerez certainement de le croiser sur les sentiers de montagne, jumelles en bandoulière... ■

UN NOUVEAU CHEF DE SECTEUR DU PNE

Originaire de Saint-Étienne dans la Loire et non des pentes de la commune de Châteauroux-les-Alpes... Jean-François Lombard a décidé de s'installer dans les Hautes-Alpes il y a une quinzaine d'années. Passionné depuis toujours par le milieu montagnard, il est entré début 2003 au siège du Parc national des Écrins au poste de technicien travaux. À ce titre, il a

donc participé au réaménagement de la maison du Parc à Châteauroux. Il a pu découvrir une partie des Hautes-Alpes lors de son passage dans le Champsaur, suivi de trois ans à Guillestre, quelques temps à Chorges, et enfin dans le Valgaudemar.

C'est en 2009 qu'il a intégré la vallée du Valgaudemar en tant que chef de secteur.

C'est donc à Châteauroux qu'il va s'installer avec sa femme et leurs deux enfants. ■

LA FIBRE OPTIQUE

Le Conseil régional PACA et les Départements des Alpes de Haute-Provence et des Hautes-Alpes ont créé conjointement un réseau d'initiative publique : le Syndicat Mixte Ouvert Provence Alpes Côte d'Azur Très Haut Débit (SMO PACA THD).

Il constitue l'outil de mise en œuvre opérationnelle de la politique régionale d'aménagement numérique visant à garantir un accès équitable des citoyens à la société de l'information, en luttant contre les risques de fracture numérique et en développant les usages et services du numérique. Le premier plan quinquennal (2014-2019) prévoit de lourds investissements dont l'effet se fait déjà sentir. Les anciennes lignes cuivre de France Télécom qui relient les centraux téléphoniques entre eux ont été doublées de lignes en fibres optiques beaucoup plus rapides dans la transmission des données numériques.

C'est ainsi que le central téléphone situé en face de l'école à Châteauroux accueille un câble en fibres optiques venant du central d'Embrun et qui continue son cheminement vers le nord du département.

Certaines agglomérations comme Embrun seront câblées en fibre optique, du relais jusqu'au domicile des habitants, des entreprises, administrations... dès 2016.

Notre commune n'aura pas cet équipement car depuis plusieurs années nous bénéficions

d'une technologie basée sur le cuivre mais d'une efficacité proche de celle de la fibre optique, à savoir le VDSL2.

Certains abonnés éloignés du relais principal peuvent voir leur ligne téléphonique cuivre passer par une armoire-relais (NRA : Nœud de Raccordement Mutualisé), ce qui leur permet d'avoir accès au VDSL2 car la liaison entre le relais principal et l'armoire sous-répartiteur se fait en fibre.

Enfin pour les personnes trop éloignées (certains gîtes, par exemple) qui ont un débit inférieur à 2 Mbits, il reste la solution du haut-débit par satellite qui peut leur offrir un débit allant jusqu'à 18Mbits. Le Conseil départemental des Hautes-Alpes et le Conseil régional PACA octroient à cet effet une aide maximum de 300 €, attribuée sous certaines conditions pour l'acquisition du kit et son l'installation.

Renseignements auprès de : Conseil départemental des Hautes-Alpes, Service SPIT – Passeport Satellite, Place Saint-Arnoux-CS66005, 05008 Gap Cedex.

Et :

SMO PACA THD, Bat G Mégie Domaine du Petit Arbois, Avenue Louis Philibert, CS 10665, 13547 Aix-en-Provence Cedex 4.

www.paca-thd.net

Tel : 04 84 90 01 20. ■

MIEUX ENTREtenir LES VOIES COMMUNALES

Le réseau routier de la commune comprend environ une centaine de kilomètres avec des voies de statuts différents. Celui de la voirie communale comprend deux catégories : les voies communales (code de la voirie routière) et les chemins ruraux (code rural). La voie communale est une voie publique du domaine public et doit être entretenue par la Commune (dépenses obligatoires). Elle comprend, en plus de la chaussée, des dépendances (trottoir, accotement, voie cyclable, fossé, caniveau, égout, talus, remblais, déblais, levée, parapet, mur de soutènement sous conditions, parking, chemin piétonnier...). En matière de voie communale, le maire est titulaire de la police générale visant en particulier la sécurité et la salubrité dont la coordination des travaux de voirie. Il est aussi compétent en matière de conservation du domaine public. À ces deux titres, il est souhaitable qu'un plan d'entretien de ces voies soit prochainement proposé au Conseil municipal car certaines portions de ces voies se dégradent à grande vitesse et leur réfection coûteuse nécessitera un plan pluriannuel de financement. Et ceci, sans négliger une grande vigilance pour l'entretien des voies relevant du Conseil départemental ou de l'intercommunalité. ■

(Texte LFEVM)

ÉTAT-CIVIL

■ Naissances :

- Luce Guillet, née le 14 juin, fille de Estelle Coromp et de Mathieu Guillet
- Mathis Gensul, né le 5 juillet, fils de Harmony Gaillan et de Roger Gensul
- Tiphaine Mathieu, née le 12 septembre, fille de Mylène Frih et de François Mathieu

■ Décès :

- Jean Fabre, décédé le 9 juillet
- Ernest Bermond, décédé le 5 septembre

■ Mariages :

- Florine Gensul et Maxime Boin, le 11 juillet
- Hilde Raman et Frédéric Vanhoutte, le 23 août
- Sophie Quevauvilliers et Sébastien Gonin, le 5 septembre
- Sarah Bonnabel et Benoît Brice, le 5 septembre
- Karine Sabourin et Jérôme Piot, le 5 septembre

MOBILISATION POUR LA POSTE

Une pétition est mise en place en mairie, à l'Office du tourisme et dans les commerces pour montrer notre attachement au service public de La Poste et pour le maintien des horaires. Mobilisons-nous !

